

HARREVILLE INFOS

LES COMMUNES NOUVELLES

Les communes nouvelles ont été créées par la loi du 16 décembre 2010 et peuvent :

- Regrouper des communes "contigües" ou
- S'appuyer sur le périmètre de l'ensemble des communes de la communauté de communes existante.

La commune nouvelle est une commune pleine et entière, dispose d'une compétence générale et bénéficie d'une fiscalité directe locale (elle perçoit les 4 taxes : Foncier bâti, Foncier non bâti, Habitation et Cotisation Foncière des Entreprises)

Jusqu'en 2020, s'il y a création, le Conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des conseils municipaux des communes regroupées et en 2020, après les élections, le conseil municipal sera élu et comprendra un conseil formé du nombre de conseillers prévu par la loi.

Exemple : pour une commune nouvelle de 1 000 habitants - 19 conseillers -

Les communes regroupées deviennent des communes déléguées avec à leur tête un Maire délégué élu au sein du conseil de la commune nouvelle.

La mairie actuelle deviendra "Mairie annexe".

Le conseil de la commune nouvelle déterminera les dotations financières accordées à chaque ancienne commune.

Le plus compliqué sera de "lisser" et d'unifier les différents taux des taxes auparavant déterminés par les anciennes communes sur un maximum de 12 ans.

Cette petite explication pour que chacun prenne conscience du bouleversement que cette réforme va entraîner et même si Harréville gardera son nom et les limites de son territoire, elle ne sera plus décisionnaire quant à son budget et ses dépenses et que dire du Maire délégué qui ne sera qu'un "adjoint" du Maire de la commune nouvelle.

Nous n'avons pris aucune décision car nous voulons que chaque Harrévillois soit "consulté". Nous serons donc amenés à en reparler très bientôt.

Vous pouvez obtenir plus de précisions auprès de Pierre-Jean ou de Jean-Jacques.

Harréville-les-chanteurs deviendra "Commune déléguée d'une commune nouvelle" car en 2020, s'il n'y a pas de regroupement volontaire, le Préfet décidera.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le projet adopté par le Conseil Municipal va permettre de conjuguer: meilleur éclairage (finies les zones d'ombre), éclairage toute la nuit, uniformité des sources lumineuses, technologie de pointe (leds) et économie (éclairage beaucoup moins gourmand en électricité)

Pour informations:

Installation de luminaires led identiques, remplacement des lanternes "de style", remplacement des éclairages du monument aux morts, remplacement des éclairages de la salle des fêtes et remplacement du projecteur du terrain de boules.

Le plus de ce projet : éclairage toute la nuit et allumage simultané des 4 postes

De l'allumage jusqu'à 23 h: 100 %

De 23 h à 0 h : 50 %

De 0 h à 4 h : 20%

De 4 h à l'extinction: 70 %

Cette rénovation sera la source d'environ 17 000 KWH d'économie sur l'année pour un confort accru et sécurisant.

Ce projet est en grande partie financé par le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Marne (SDEHM) la part communale s'élevant à: 12 750 €

L'EAU POTABLE

La commune, depuis déjà plusieurs années, a décidé de mettre en

conformité son alimentation d'eau potable.

Les derniers travaux viennent de se terminer par la pose d'une clôture de 2.00 m de hauteur afin de protéger le périmètre immédiat de la source conformément à l'arrêté préfectoral. Il était aussi indispensable de changer le compteur indiquant la quantité d'eau distribuée dans le village et surtout d'installer un système automatique de traitement de l'eau distribuée.



L'eau de notre source est tout à fait potable et ses caractéristiques conformes aux normes les plus strictes mais son acheminement vers vos maisons peut lui faire subir des variations dans sa composition.

C'est pourquoi le système de traitement (photo) vient d'être mis en service pour que le cheminement, dans des canalisations vieillissantes n'influe pas sur la qualité de l'eau distribuée.

La gestion de l'eau potable est assurée par Daniel et ce n'est pas une mince affaire.

Cet appareil a coûté à la commune la somme de 1 500 €, la sécurité est à ce prix.

Toujours à votre écoute

L'Équipe municipale et

Pierre-Jean LAMBERT - MAIRE -